

M. Crouse: Lorsque le ministre recevra cet exposé dûment vérifié, le déposera-t-il à la Chambre conformément aux exigences de l'article 82(1) du Règlement?

M. Davis: Oui, monsieur l'Orateur.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

L'APPARTENANCE ET LA GESTION CANADIENNES DES ENTREPRISES D'EXPLOITATION ET DE MISE EN VALEUR—LES MESURES PROJETÉES

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, cette question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Étant donné que le discours du trône stipulait que le gouvernement prendrait des mesures visant à accroître la participation canadienne à la propriété et au contrôle des projets d'exploitation des richesses naturelles, le ministre pourrait-il nous dire d'ici combien de temps ces mesures seront prises?

• (1500)

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Industrie et du Commerce va présenter une mesure dans ce sens cet après-midi et il aura probablement des explications à nous fournir à ce sujet.

M. l'Orateur: Le député peut poser une question supplémentaire et la présidence accordera ensuite la parole au représentant de Perth-Wilmot pour une dernière question.

M. Rodriguez: Vu la grave situation de nos ressources naturelles, le gouvernement songe-t-il à prendre des mesures pour que toutes les richesses naturelles du pays appartiennent aux Canadiens?

* * *

LA FISCALITÉ

LES SOCIÉTÉS DE FERMES FAMILIALES—L'OPPORTUNITÉ D'UN ALLÈGEMENT DE L'IMPÔT SUR LES GAINS DE CAPITAL

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Étant donné que le gouvernement actuel et, de fait, les gouvernements à tous les échelons, encouragent depuis des années la constitution en sociétés des fermes familiales au Canada et que le budget n'a prévu aucun allègement fiscal sur les gains de capital pour ce genre particulier d'entreprise, quelles mesures a prises le ministre pour remédier à cette inégalité?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, d'abord je n'admets pas la prémisse de la question. Je ne crois pas qu'il existe d'inégalité dont parle le député.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

Sécurité de la vieillesse

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

MODIFICATIONS VISANT À AUGMENTER LE MONTANT DE BASE DE LA PENSION ET À PRÉCISER L'ANNÉE DE BASE DE LA FORMULE D'INDEXATION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 27 mars, de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-147, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. J'inviterais les députés qui veulent causer entre eux à quitter la Chambre. Le député de Joliette a la parole (M. La Salle).

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je voudrais continuer mes remarques dans la même ligne de pensée qu'hier soir, tout en ne tenant pas compte, si possible, des notes discordantes que nous avons connues à la fin de la séance. J'aimerais signaler à la Chambre que ma participation ne vise certes pas à faire perdre du temps à la Chambre.

Je crois que cette loi doit tenir compte de l'importance du problème, et je pense qu'il est normal et logique pour tout député de réclamer le maximum des services qu'elle pourrait assurer aux personnes âgées.

Donc, si d'aucuns voulaient prétendre que certains députés ont tenté hier de faire perdre du temps à la Chambre, il conviendrait peut-être de songer que d'autres députés ou d'autres formations politiques ont pu également le faire dans le passé. Il suffit de consulter le hansard de 1971-1972, où sont consignés les débats relatifs au bill C-176, pour s'en rendre compte.

Je dis cela sans malice, monsieur l'Orateur, et pour faire suite aux propos que j'ai tenus à la Chambre hier, je voudrais dire tout de suite que je n'ai pas l'intention de répéter les arguments que j'ai avancés hier en faveur de l'âge d'admissibilité à la pension de sécurité de la vieillesse à 60 ans.

Donc, je disais hier, au moment de l'ajournement, que j'avais l'intention de présenter un amendement, et c'est ce que je vais faire dans quelques instants.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire pourquoi je présenterai cet amendement.

Premièrement, c'est parce que le projet de loi dont nous sommes saisis est, à mon avis, totalement insuffisant, étant donné que l'augmentation proposée à l'égard de la pension de sécurité de la vieillesse ne correspond même pas à l'augmentation des prix de l'alimentation à laquelle les personnes âgées ont dû faire face durant la dernière année, sans parler du coût du logement et de beaucoup d'autres services essentiels.

Deuxièmement, au nom de milliers de Canadiens, j'ai le devoir de blâmer sévèrement le gouvernement pour refuser d'accorder la pension de sécurité de la vieillesse à 60 ans, tout au moins en l'échelonnant sur une période de cinq ans.

Je pourrais enfin proposer mon amendement dans un dernier effort pour permettre aux partis de l'opposition de forcer le gouvernement à présenter un projet de loi qui réduirait considérablement le taux de chômage au Canada.

J'ai parlé hier des conséquences qu'entraînerait le versement de la pension de sécurité de la vieillesse à 60 ans,